

## Compétitions du 13 octobre 2018 sur le golf d'Ardrée

### Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

**Sur un green**, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

**Tous les chemins**, et la **station de pompage du 7**, font **partie intégrante du parcours**.

La route d'accès au golf, le **chemin autour du club-house** et le **chemin longeant le 4**, définissent un **hors-limites**.

Aux **trous 1 et 3**, l'obstacle d'eau latéral, à gauche, s'étend à l'infini

Aux **trous 4 et 7**, **l'île est partie intégrante de l'obstacle d'eau**.

Au **trou 5**, à gauche du pont, la **bande de terre est partie intégrante de l'obstacle d'eau**.

Aux **trous 9 et 18**, la **haie autour du château** définit un **hors-limites**.

Au **trou 12**, le **trou n° 13 est hors-limites** (piquets blancs).

Au **trou 13**, le **trou n° 12 n'est pas hors-limites**, et les piquets blancs deviennent des obstructions inamovibles.

Au **trou 13**, les **filets**, à proximité du départ, sont des **obstructions inamovibles**.

Au **trou 15**, si votre départ a fini dans l'obstacle d'eau vous pouvez **utiliser la DZ**, elle est située le long du chemin qui mène au green.

### Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI  
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

